COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Ouen-sur-Seine, le 28 juin 2023

SUCCÈS DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT « RETOUR DE LA NATURE EN VILLE »

119 PROJETS FRANCILIENS DE RENATURATION PRÊTS À ÉMERGER GRÂCE AU SOUTIEN D'ÎLE-DE-FRANCE NATURE

L'Île-de-France a la particularité de concentrer 20 % de la population et 30 % du PIB sur seulement 2 % de la surface du pays. De quoi placer les espaces naturels au carrefour de multiples enjeux. La réduction de la carence des villes en espaces verts et de nature, leur adaptation au changement climatique, la préservation de la biodiversité, et l'amélioration de la santé mais aussi du cadre de vie doivent guider l'action des collectivités. À l'occasion du Salon de l'Association des Maires d'Île-de-France (AMIF), Île-de-France Nature, qui protège le patrimoine naturel régional, le gère et agit pour la renaturation en zone urbaine, publie les résultats de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Retour de la Nature en Ville » qu'elle a lancé fin 2022. Le constat est sans appel : les 119 candidatures reçues témoignent des besoins prégnants en matière de renaturation et illustrent les engagements, mais aussi les attentes des communes et des intercommunalités de la région pour les mener à bien.

« Ce premier appel à manifestation d'intérêt « Retour de la Nature en Ville » marque de manière très concrète, le point de lancement de l'accompagnement, par Île-de-France Nature, des collectivités territoriales en matière de renaturation, de création et d'extension d'espaces verts et de nature. Cet accompagnement, voulu par notre Présidente de Région Valérie PÉCRESSE, et soutenu par la Région via une première contribution de 10 millions d'euros, est désormais LE levier, permettant aux projets de nos collectivités de prendre vie et de venir renaturer nos villes. Les résultats de cet appel à manifestation d'intérêt nous permettent aujourd'hui d'évaluer l'état de la demande et d'établir un plan d'actions pluriannuel. Ils sont édifiants et mettent en exergue la multitude de projets des communes et intercommunalités prêts à émerger, mais en recherche d'accompagnement, qu'il soit technique ou financier. C'est aujourd'hui toute la mission d'Île-de-France Nature : faciliter la renaturation en ville. Les membres du Conseil d'administration et moi-même nous

réjouissons de cette première étape. », souligne **Sophie DESCHIENS, Présidente d'Île-de-France Nature.**

Renaturation : des besoins prégnants pour près de 30 % des collectivités d'Île-de-France

Mandatée par la Région, Île-de-France Nature a élaboré puis lancé, en novembre 2022, l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Retour de la Nature en Ville ». **Le but ? Identifier et faire émerger les projets de renaturation des communes et intercommunalités d'Île-de-France.**

Les résultats de cet AMI révèlent **le fort intérêt et les besoins urgents en matière d'accompagnement technique et financier des collectivités territoriales** dans leurs projets de renaturation. Et pour cause, à ce jour, près de 75 % des communes d'Île-de-France sont carencées voire très carencées en espaces verts.

À travers cet appel à manifestation d'intérêt, Île-de-France Nature propose aux communes et intercommunalités de la région de :

- participer au financement des études techniques en mettant en place une aide à l'ingénierie de projet ;
- les orienter vers le dispositif leur permettant de bénéficier de la subvention la plus importante et de les accompagner dans leurs démarches et dans la réalisation de leurs projets.

Les projets pourront s'appuyer simultanément sur plusieurs dispositifs d'aides tels que le Plan vert, désormais porté par Île-de-France Nature, l'aide régionale à la création d'îlots de fraîcheur et de toitures végétalisées, le Plan friches régional, etc.

115 projets éligibles et une 1e dotation de plus de 3 millions d'euros pour 64 d'entre eux

Les études retenues par Île-de-France Nature concernent les projets visant à un « retour de la nature en ville », c'est-à-dire une désimperméabilisation, un suivi de plantation, une végétalisation apportant un gain pour la biodiversité et une renaturation d'un espace (ce stade étant le plus abouti et le plus intéressant en matières de biodiversité et de durabilité).

Les collectivités devront s'engager à tendre vers la désimperméabilisation la plus importante possible lors de la concrétisation de leur projet de renaturation.

Représentant **38 % de la totalité des projets soumis**, ce sont les collectivités du Val-de-Marne et des Hauts-de-Seine, deux des départements les plus urbanisés de la région, qui ont soumis le plus grand nombre de projets.

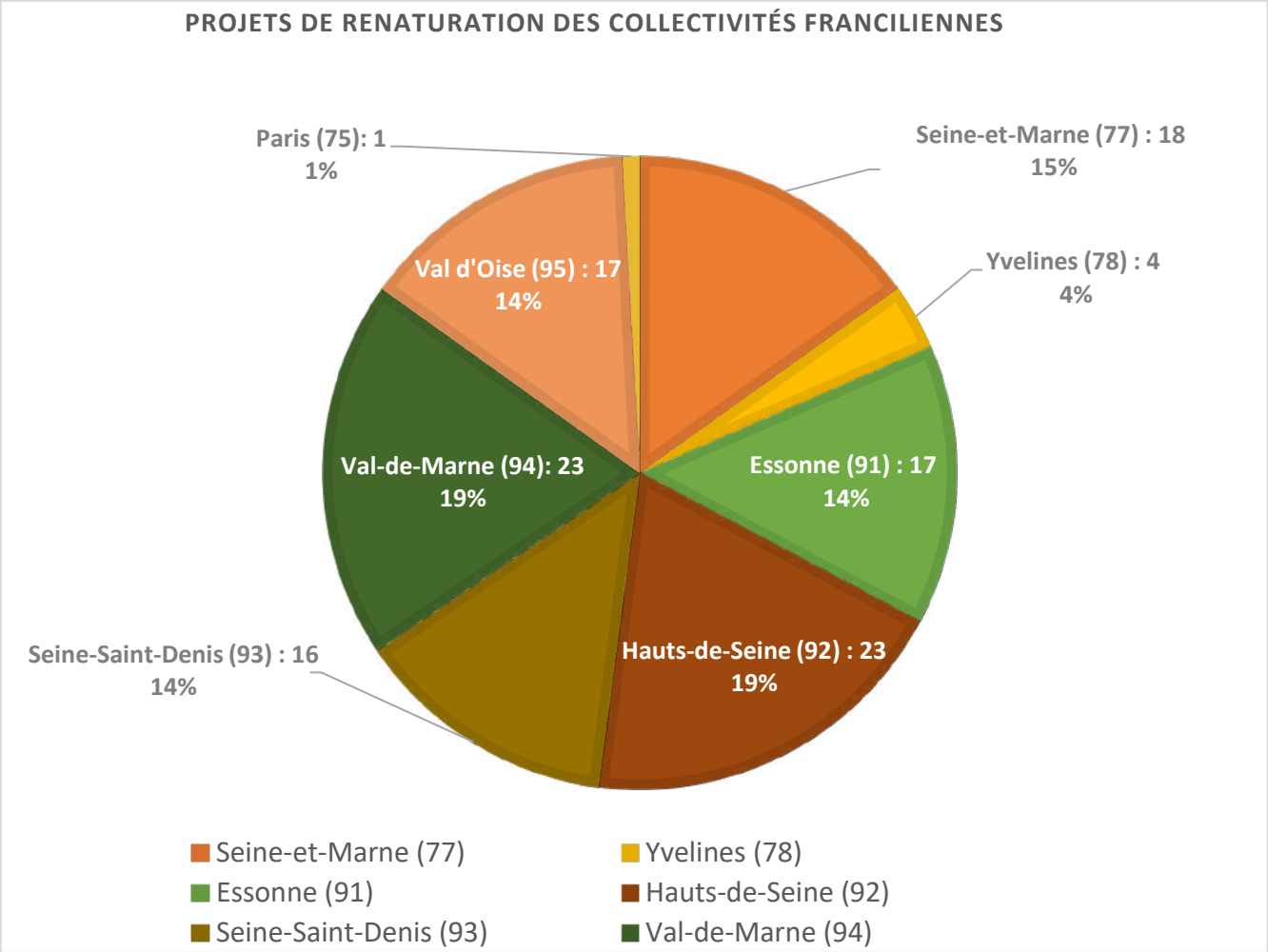

Pour cette première étape, **plus de 3 millions d'euros de subvention** vont d'ores et déjà être attribués à **64 projets**, sur les 115 éligibles.

Selon la typologie de leur(s) projet(s), les collectivités retenues bénéficient d'une aide pouvant atteindre **70 % du montant de l'étude**, la subvention étant plafonnée à **100 000 euros par projet**.

Typologie de projets de renaturation : les espaces verts et les écoles en tête de peloton

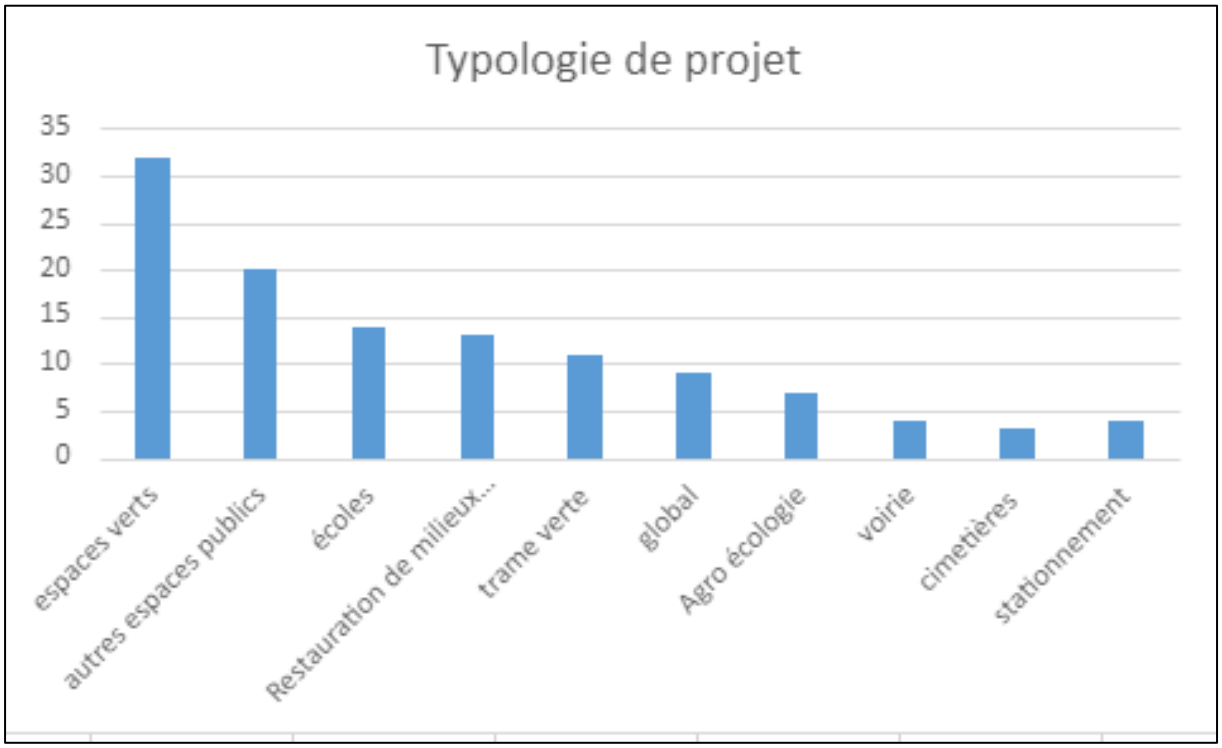

Les projets concernent la création, l'extension ou l'aménagement d'espaces verts et la renaturation d'autres espaces publics (terrains de sport, place centre-ville, etc.), représentant **plus de 45 % des projets soumis**, soit un total de 52 projets.

La renaturation au niveau des écoles (14 projets), la restauration de milieux naturels (13 projets) et les projets de trame verte représentent respectivement plus de 12 %, 11 % et près de 10 % de la totalité des projets proposés.

Dans un second temps, les projets (phase opérationnelle - hors études) pourront être financés par le dispositif « Plan Vert » d'Île-de-France Nature dès lors qu'un nouvel espace vert ou une trame verte seront réalisés ou par d'autres dispositifs régionaux qui concernent les végétalisations de terrasses, la constitution d'îlots de fraîcheur, etc.

Île-de-France Nature gère et instruit désormais le Plan Vert : un outil au cœur des enjeux de renaturation, qui lui a été confié par la Région

Dans le cadre de la création d'Île-de-France Nature – nouveau nom d'usage de l'Agence des espaces verts - dont les missions ont été renforcées pour accompagner les collectivités locales dans leurs programmes de renaturation des villes et de création d'espaces verts, la Région a décidé de lui confier la gestion globale du Plan vert, regroupant l'instruction technique et la gestion financière.

Suite aux besoins exprimés par les collectivités lors de précédentes auditions , d'échanges avec les services instructeurs ou lors des réponses à l'AMI « Retour de la Nature en Ville », le règlement d'intervention des subventions d'Île-de-France Nature évolue pour permettre d'accentuer l'effet levier des montants attribués en vue de créer, ou requalifier des espaces de nature en Île-de-France tout en facilitant leur accès par le public.

Les publics éligibles

- les collectivités territoriales et leurs groupements ;
- les Sociétés Publiques Locales (SPL) ;
- les associations gestionnaires de jardins ou d'espaces naturels ;
- les bailleurs sociaux ;
- les hôpitaux.

Les dépenses subventionnables

Outre les travaux et les études (qui n'auraient pas déjà été pris en charge par un autre dispositif régional), le nouveau règlement propose de financer en partie les acquisitions foncières des emprises nécessaires à la création de nouveaux espaces verts et de nature, en zone très carencée, pour avoir un réel effet levier, à l'instar du Plan friche de la Région.

Les taux et plafonds de subvention

Il est proposé de rehausser le taux de subvention de 10 % pour les communes carencées et très carencées.

À propos d'Île-de-France Nature

Forte de plus de 45 ans d'expérience, Île-de-France Nature protège le patrimoine naturel régional, le valorise et agit pour la renaturation en zone urbaine.

En déployant à l'échelle locale les stratégies environnementales de la Région, Île-de-France Nature :

- accompagne les collectivités, à travers un appui technique et financier, dans leurs projets de création, d'extension et de requalification d'espaces verts et de nature ;
- protège, aménage et ouvre au public les espaces naturels, agricoles et forestiers, dans les secteurs les plus sensibles soumis à la pression urbaine et en accord avec les enjeux du territoire.

Le but ? Préserver et favoriser la biodiversité, s'adapter au changement climatique et améliorer la qualité de vie des Franciliens.

Île-de-France Nature, Pour une nature partout et pour tous !

iledefrance-nature.fr

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à :
Claire Ciangura
Chargée de Communication
06 16 40 33 93
claire.ciangura@iledefrance-nature.fr